

et a dit  
16  
s le

180069

a compter du jour & heure de mon  
dies.

Je charge mes dits gendre  
& fille en nomme de garder, eduquer  
Marie Haiaconion, ma petite fille, & de  
avoir bien soin, & a compter de mon dies  
& jusqu'a son mariage.

Je vien rapporte  
entierement a mes dits gendre &  
fille & legataires convenus, en nomme,  
pour le paiement de mes dettes,  
& la réparation des torts & dommages  
que j'aurois pu avoir commis a moi  
prochain, ainsi que pour mes funeraillles  
& les prières que je dois être dit après  
mon dies, pour le repos de mon  
âme, les noms de mes exécuteurs  
testamentaires.

Je révoque tout testament  
antérieur au lieu auquel seul  
je sois venu, parce que je trouve qu'il  
contient par forme de mon esprit  
& dernière volonté.

Le testament a été  
ainsi fait, dit & nomme, sans  
suggestion par la dite testateur  
au dit Notaire qui la lui & se les  
en suite a la dite testateur laquelle  
a dit le bien comprendre & y  
persister, le tout en présence des  
deux témoins.

Le tout a été fait & passé  
en la demeure de la testateur, au  
dit lieu de Sault Ste. Marie, sous  
le sommaire cinq Mille cinq cent